



Ville du Tunnel sous la Manche

Département du Pas-de-Calais

Ville de COQUELLES



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Elle est ouverte aux coquellois âgés de 15 à 25 ans.
- Son montant est de 450,00 euros qui seront versés directement à l'auto-école de Coquelles comme suit :
 - o 150,00€ à l'inscription
 - o 150,00€ à l'obtention du code
 - o 150,00€ à l'obtention du permis de conduire

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation d'inscription à l'auto-école de Coquelles
- Attestation d'obtention du code de la route (pour le deuxième versement)
- Attestation d'obtention du permis de conduire (pour le dernier versement)